



# GRAND-ÉCRAN

N° 64  
DÉCEMBRE  
2015

Unis et Solidaires

BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT CGT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

## POUR LA CRÉATION MASSIVE D'EMPLOIS

Dernière page



# VERS LES 32 HEURES !

Les États généraux alternatifs  
du travail social / Page 11

**LA CGT NE SIGNE  
PAS LE PROTOCOLE  
D'ACCORD "PPCR"  
PAGE 4**

**LE GOUVERNEMENT  
S'EN PREND  
AU CNFPT  
PAGE 16**

**LA MARCHÉ  
MONDIALE DES  
FEMMES À LISBONNE  
PAGE 17**

## Éditorial

**L**a RTT, l'emploi et les salaires sont au cœur des luttes menées par la CGT. Les salariés d'Air-France comme ceux des autres entreprises et de la Fonction publique se battent pour l'amélioration de leurs conditions de travail, contre les licenciements. La réduction de la durée légale du travail à 32 heures que nous proposons contribuera à lutter contre la précarité. Réduire le temps de travail permettrait d'éviter une nouvelle vague de chômeurs combinant ainsi la RTT, la lutte contre les inégalités, pour la revalorisation des salaires et traitements et le développement à grande échelle de la formation professionnelle. Au lieu de ça, Gouvernement, patronat et Conseil départemental 13 pratiquent des politiques d'austérité conduisant tout droit dans le mur et favorisant l'arrivée de l'extrême-droite. La CGT continuera, dans les mois qui viennent, à mobiliser et lancer des initiatives, à formuler des propositions et initier des batailles sur le terrain pour avancer vers l'objectif de travailler toutes et tous, mieux et moins. ■

## Le statut des fonctionnaires est d'abord une garantie pour les usagers

**E**mmanuel Macron vient à nouveau de s'illustrer par des déclarations dignes de la droite la plus libérale. Après avoir ravi le Medef en attaquant les 35 heures, l'ancien banquier d'affaires vient de s'attaquer au Statut des fonctionnaires. Cette stratégie du bouc émissaire, largement utilisée sous Sarkozy, vise avant tout à ce que les regards se détournent de l'échec total du gouvernement en matière économique et sociale, en particulier sur le front de la lutte contre le chômage.

En réponse à Macron, la CGT rappelle tout d'abord que l'un des principes régissant la carrière des fonctionnaires est celui de la garantie de l'emploi, et non celui de l'emploi à vie, qui relève du domaine du mythe. La CGT souligne surtout que la garantie de l'emploi est avant toute

autre chose une garantie pour les citoyens. En 2003, le Conseil d'État a rappelé que les principes statutaires fondamentaux de la Fonction publique, dont la garantie de l'emploi, sont « (...) destinés à assurer l'égal accès aux emplois publics, à garantir les fonctionnaires contre l'arbitraire et le favoritisme et à donner à la puissance publique les moyens d'assurer ses missions sur tout le territoire dans le respect des règles d'impartialité et de continuité. » La garantie de l'emploi est donc, dans le cadre républicain, un moyen d'assurer aux usagers un service public rendu de manière impartiale, par des agents préservés des pressions politiques et partisans.

Au travers de la sortie du ministre de l'Économie, c'est bien le risque d'une instrumentalisation partisane de l'administration qui est posé, et donc la notion même de service public pour l'intérêt général. Enfin, pour la CGT, la déclaration de Macron soulève l'enjeu de la pérennité de l'emploi dans notre pays. À l'inverse de Macron, notre organisation estime que la précarité ne peut devenir la norme. Elle rappelle d'ailleurs que dans la Fonction publique le taux de précarité est au minimum de 20 %, réalité que notre Organisation combat au quotidien.

Cette nouvelle provocation de Macron à l'égard des fonctionnaires ne peut que conduire à s'interroger fortement quant aux intentions réelles du gouvernement. ■

**Migrants :  
développons  
partout  
la solidarité !**

**D**e nombreux réfugiés frappent aux portes de l'Union Européenne. Ils doivent être accueillis dignement par chaque État européen, sans tergiverser, sans considération de nationalité ou d'éventuelle appartenance religieuse. C'est l'application de la Convention de Genève, des Traités européens, de notre Constitution. L'asile est un droit ! La France, qui se veut le pays des droits de l'Homme, doit prendre toute sa place dans cet accueil. Il faut partout développer la solidarité, comme notre Peuple a toujours su le faire dans son Histoire. Mais le drame que vivent tous ces hommes, femmes et enfants ne tombe pas du ciel. Il est le résultat du chaos provoqué sur tout le pourtour méditerranéen par les guerres en Irak et en Syrie, par la destruction de l'État libyen, par le développement de la dictature en Érythrée. Les États européens, et la France en particulier, ne sont pas pour rien dans ce chaos. La seule solution ne peut être que politique. Pour cela, il est temps de dialoguer avec tous ceux qui peuvent y contribuer. ■



## Marseille... 15000 en manif !

À la suite des journées d'action des 9 avril et 23 septembre derniers, les salariés des secteurs public et privé, les retraités, les étudiants, les privés d'emplois se sont une nouvelle fois fortement mobilisés le jeudi 8 octobre 2015. De nombreuses initiatives locales, arrêts de travail, piquets de grève et participation aux manifestations interprofessionnelles et unitaires à l'appel de la CGT, FSU, Solidaire, UNEF, UNL ont été recensés.

L'exigence d'une autre répartition des richesses créées par le travail des salariés, l'emploi, les salaires, les conditions de travail, le développement du service public, la réduction du temps de travail, étaient au cœur

de cette journée de mobilisation. Plusieurs fédérations de la CGT ont déjà appelé à poursuivre la mobilisation.

C'est le cas de la Fédération des activités postales et de télécommunications qui appelle les salariés du secteur à amplifier le processus de luttes dans toutes les entreprises du secteur, notamment dans le cadre des campagnes sur les salaires et la réduction du temps du travail. Mais aussi pour la défense et l'amélioration des droits et garanties, avec la revendication d'un nouveau statut du travail salarié et d'une sécurité sociale professionnelle, ce qui empêcherait patronat et gouvernement d'organiser la casse du code du travail. ■



## Négociations AGIRC- ARRCO

### Coup de force du Medef !

Le Medef impose un report du départ en retraite d'un an par rapport à l'âge du taux plein avec l'accord de la CFDT, de la CFTC et de la CGC.

Les salariés qui ne pourraient différer leur départ subiraient les trois premières années de retraite un abattement de 10 % : une double peine pour les 56 % de salariés qui ne sont plus en emploi et pour les femmes dont la pension est déjà en moyenne inférieure de 40 % à celles des hommes et de 60 % pour les femmes cadres.

Les jeunes générations verraient le niveau de leurs futures pensions diminuer de 8,5 % supplémentaires.

Les retraités essuieraient de nouvelles baisses de leur pouvoir d'achat pendant trois années supplémentaires, outre le report au 1<sup>er</sup> novembre de la revalorisation de leurs pensions.

Au total la contribution des salariés actifs et retraités s'établirait à 95 % du besoin de financement contre 5 % pour le Medef : soit 5,7 milliards à la charge des salariés et retraités contre 300 millions pour le patronat.

Pour autant les régimes ARRCO et AGIRC ne seraient pas équilibrés. Le Medef propose donc de mutualiser les réserves des régimes. Il s'ensuivrait un épuisement anticipé de quatre années des réserves de l'ARRCO qui induirait à terme une baisse du niveau des pensions pour tous. ■

+ sur [cgt-cd13.org](http://cgt-cd13.org)

## POURQUOI LA CGT NE SIGNE PAS LE PROTOCOLE D'ACCORD

**Parcours  
Professionnel,  
Carrière,  
Rémunération**

**À l'issue de la consultation des agents, menée par les organisations de la CGT Fonction publique, celles-ci ont pris la décision de ne pas signer le protocole d'accord issue de la négociation portant sur les Parcours professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) des agents de la Fonction publique.**

**S**oulignons tout d'abord que la négociation s'est ouverte dans un contexte marqué par la politique d'austérité du gouvernement, caractérisée dans la Fonction publique par le gel de la valeur du point d'indice, les suppressions d'emplois, les réformes territoriale et hospitalière synonymes de coupes dans les budgets. Tout en contestant radicalement cette politique, la CGT, assumant pleinement sa démarche revendicative liant propositions, négociations et luttes, s'est investie pleinement et activement dans les discussions sur PPCR.

**LA CGT. PREMIÈRE ORGANISATION SYNDICALE DE LA FONCTION PUBLIQUE. A FORTEMENT ŒUVRÉ AVANT ET DURANT LES NÉGOCIATIONS POUR ABOUTIR AUX AVANCÉES CONTENUES DANS LE PROTOCOLE :**

il en va ainsi notamment des revalorisations de grille, des conversions d'une petite part des primes en points d'indice, du passage en catégorie A de la filière médico-sociale, d'un plan d'actions visant à garantir l'égalité professionnelle femmes/hommes, des 3 grades au lieu de 4 dans la catégorie C, de la garantie de dérouler deux grades sur une carrière complète, de créer un droit à la mutation volontaire dans l'hospitalière, de l'engagement de revaloriser les carrières des agents de maîtrise. Ces points positifs sont évidemment aussi le fruit des luttes des personnels.

**CES MESURES NE SONT POUR AUTANT PAS SUFFISANTES POUR EMPORTER LA SIGNATURE DE LA CGT.**

À l'issue de la réunion de leurs organismes directeurs, les organisations

CGT des trois versants de la Fonction publique ont décidé de s'adresser aux fonctionnaires et agents non-titulaires pour leur présenter les motivations de leur décision de ne pas signer le protocole.

Dans leur majorité, les réunions de consultation organisées par la CGT ont exprimé la volonté de ne pas signer ce protocole compte tenu de ses fortes insuffisances. La première partie du protocole réaffirme de manière forte un certain nombre de principes fondamentaux quant au Statut général des fonctionnaires et à la conception républicaine de la Fonction publique, mais l'écart n'en reste pas moins considérable entre cette réaffirmation et la politique concrète de ce gouvernement qui met la Fonction publique à la diète, poursuit les suppressions de postes, coupe dans les budgets, met à mal les missions publiques. Les déclarations anti-fonctionnaires du ministre de l'Économie confirment qu'en la matière, les engagements gouvernementaux ne peuvent être pris pour argent comptant.

**LES PRINCIPALES MESURES DU PROTOCOLE NE SONT ENVISAGÉES QU'À PARTIR DE 2017.**

certaines étant même programmées pour n'entrer en application qu'en 2018, 2019 ou 2020, engageant ainsi le prochain gouvernement dont l'orientation politique est pour le moins incertaine. Le gouvernement aurait dû pleinement s'engager sur la mandature actuelle. Les agents ont déjà trop attendu et ce calendrier est donc parfaitement inacceptable !

Plusieurs engagements sont trop diffus et leur application n'est pas datée. Il en va ainsi par exemple de la revalorisation statutaire des agents de maîtrise, renvoyée à un futur groupe de

travail dans des conditions non définies. La suppression de l'avancement d'échelon à la durée minimale (dans les versants territorial et hospitalier) pourrait conduire à un ralentissement des déroulements de carrière. Cet allongement de carrière financerait de façon inacceptable une partie de la revalorisation des grilles.

La garantie de dérouler au moins deux grades entièrement sur une carrière complète - qui, potentiellement, constitue une avancée importante - est articulée à la détermination par décret de ratios nationaux promus-promouvables selon des modalités qui demeurent inconnues. La CGT avait demandé que cette garantie soit transcrite dans une loi et n'a pas été entendue sur ce point.

Des problèmes de reclassement apparaissent pour le passage des anciennes grilles aux nouvelles.

Des agents, notamment en fin de carrière, se trouveraient sur certaines périodes à un indice inférieur à celui qu'ils auraient eu avec les grilles actuelles. Une clause de sauvegarde aurait dû être prévue pour de tels cas.

## **LA CGT REFUSE L'ACCOMPAGNEMENT STATUTAIRE DES RESTRUCTURATIONS DANS LA FONCTION PUBLIQUE.**

par la référence aux corps interministériels ou à de nouvelles fusions de corps sur le versant de l'Etat.

Plusieurs des accords précédemment signés n'ont pas été pleinement appliqués. Il en va ainsi des accords sur la résorption de la précarité et sur la santé au travail. Sur plusieurs points, le gouvernement actuel n'a pas oeuvré à les faire respecter. Cela pose clairement une question de confiance.

## **CES RAISONS PRINCIPALES CONDUISENT DONC LA CGT À NE PAS SIGNER LE PROTOCOLE PPCR.**

En refusant de prendre en compte ces points durs que la CGT lui avait signalé de longue date, le gouvernement a pris, en toute connaissance de cause, la responsabilité que la princi-

pale organisation de la Fonction publique ne signe pas le document final. Sur des bases nouvelles, la CGT demeure disponible pour une reprise des négociations sur les enjeux de PPCR.

## **LA CGT DÉNONCE LE CHANTAGE DU GOUVERNEMENT QUI SE DIT PRÊT AUJOURD'HUI. FAUTE D'UN ACCORD. À RENONCER À TOUTE MESURE DE REVALORISATION DU POINT D'INDICE ET DES CARRIÈRES.**

La CGT réaffirme la priorité absolue qui doit être donnée à l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice, augmentation sans laquelle toute réforme des carrières et des parcours professionnels est vouée à l'échec, car le décrochage avec l'inflation future annulerait les revalorisations de la grille indiciaire.

La CGT appelle les agents de la Fonction publique à agir massivement et unitairement pour porter leurs revendications en matière d'emplois, de missions, de salaires, de moyens budgétaires et de services publics de proximité. ■

[+ sur cgt-cd13.org](http://sur.cgt-cd13.org)

## *Le gouvernement piétine la démocratie sociale !*

Après la décision prise par la CGT de ne pas le signer, le projet de protocole portant sur les Parcours professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) des agents de la Fonction publique ne peut pas faire l'objet d'un accord majoritaire tel que prévu par la loi sur le dialogue social dans la Fonction publique, accord majoritaire qui constitue un acquis démocratique pour lequel la CGT a milité et auquel elle demeure très attachée.

Confirmant son désintérêt pour la démocratie sociale, le Premier ministre vient d'annoncer que malgré cette impossibilité de parvenir à un accord majoritaire, le gouvernement appliquerait le protocole PPCR de manière unilatérale (CGT, FO, et Solidaires, non signataires, représentent plus de 51 %).

En échec politique avec les organisations syndicales représentatives de la Fonction publique, le gouvernement n'hésite donc pas à changer les règles du jeu et décide de passer en force. Contrairement à ce qu'affirme Manuel Valls, l'irresponsabilité et l'immobilisme ne sont pas du côté de la CGT qui a été force de propositions durant toute la longue négociation sur PPCR et qui a pris le temps de la plus large consultation démocratique des personnels avant d'arrêter sa position.

C'est bien le Premier ministre qui, en refusant d'entendre nos légitimes revendications sur le protocole et en passant outre le résultat des négociations, fait preuve de la plus grande irresponsabilité et d'une dérive autoritariste particulièrement préoccupantes et inacceptables. Mis à la diète avec le gel de la valeur du point, confrontés aux suppressions d'emplois et la mise à mal des missions publiques, les agents de la Fonction publique sont aujourd'hui de surcroît méprisés dans leur expression démocratique.

## ÇA BOUGE

### AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE



#### SOLIDARITÉ

#### ■ LES PROFESSIONNELS DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE DÉNONCENT LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE PRISE EN CHARGE DES ENFANTS !

**S**ous la pression du préavis de grève déposé par la CGT et la FSU pour le 15 octobre 2015, la Collectivité a organisé un rendez-vous le vendredi 30 octobre avec Mesdames Devesa et Miquelly, respectivement déléguée à l'Enfance Famille et PMI et aux Ressources Humaines sur les conditions de travail à la DGAS et à la Protection de l'Enfance.

Si cette rencontre placée sous le signe de l'échange a permis aux deux élues présentes de mieux cerner les problématiques globales des MDS, la nécessité de déployer un plan d'urgence pour la Protection de l'Enfance, n'a semble-t-il, pas été entendue. La Majorité Départementale a certes réaffir-

mée les engagements pris en juillet dernier à savoir :

- les remplacements des postes vacants ;
  - l'étude d'un renforcement des MDS par redéploiements ;
- mais aucune annonce ferme ne viendra ponctuer le 21<sup>ème</sup> anniversaire de la Charte Internationale des Droits de l'Enfant le 20 novembre prochain, les élues présentes nous renvoyant au printemps 2016.

Nous savons tous que cette mission obligatoire ne peut plus attendre.

L'Assemblée Générale du 12 novembre dont l'ordre du jour a porté sur la restitution de cette rencontre, a pris les décisions nécessaires à la poursuite de nos actions. ■



## Thés et infusions

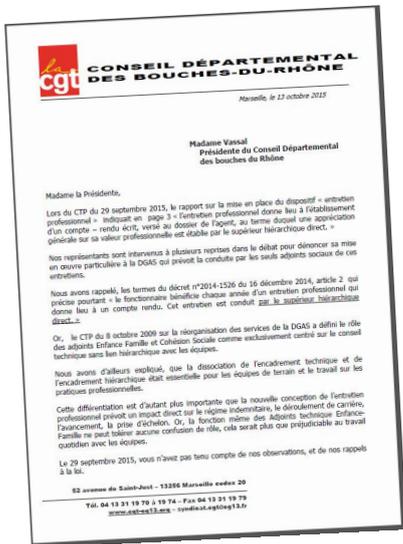
En vente dans certains  
supermarchés

### Faites le choix de la qualité !



(Publicité gratuite)

## ■ ENTRETIEN PROFESSIONNEL : POUR LE RESPECT DE LA LOI À LA DGAS ! LA CGT A ÉCRIT À MADAME VASSAL, PRÉSIDENTE DU CD-13



Lors du CTP du 29 septembre 2015, le rapport sur la mise en place du dispositif "entretien professionnel" indiquait en page 3 : « l'entretien professionnel donne lieu à l'établissement d'un compte - rendu écrit, versé au dossier de l'agent, au terme duquel une appréciation générale sur sa valeur professionnelle est établie par le supérieur hiérarchique direct. »

La CGT et ses représentants sont intervenus à plusieurs reprises dans le débat pour dénoncer sa mise en œuvre particulière à la DGAS qui prévoit la conduite de ces entretiens par les seuls adjoints sociaux. Nous avons rappelé, les termes du décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014, article 2 qui précise pourtant que « le fonctionnaire

bénéficie chaque année d'un entretien professionnel qui donne lieu à un compte rendu. Cet entretien est conduit par le supérieur hiérarchique direct. » La CGT refuse l'interprétation que fait la Collectivité du présent décret et a interpellé la Présidente, en sa qualité de garante de l'application de la Loi.

La CGT va engager une démarche auprès du Tribunal Administratif afin de faire respecter le cadre légal. Toutefois, si la Collectivité revenait sur sa décision cette démarche serait suspendue. Le recours au TA n'étant pas suspensif, il est essentiel que chaque agent conserve le maximum de traces de la procédure d'évaluation (lettre de convocation, respect des délais, contenu de l'entretien...).

## ■ LES PAUVRES NE DOIVENT PAS ÊTRE LES VICTIMES DE LA POLITIQUE D'AUSTÉRITÉ DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL !

**Le 26 juin 2015, dans les Bouches du Rhône, La Majorité départementale a voté la suppression de la prime de fin d'année allouée aux allocataires du RSA et ce, au nom de difficultés budgétaires.**

Cette décision, dont nous avons dénoncé les conséquences, avait également consterné les professionnels de l'action sociale, témoins de la précarité toujours plus grande des publics reçus dans le cadre du service social. Depuis, la collectivité aurait voté le principe d'une prime unique ciblée exclusivement sur les enfants.

Cette allocation attribuée à chaque enfant de moins de 12 ans des foyers bénéficiaires du RSA, portée à 50 euros, devrait être versée en décembre. Cette baisse drastique de l'aide annuelle apportée aux populations précaires ex-

clue tous les enfants mineurs de plus de 12 ans - pourtant collégiens et public cible des États généraux de Provence - ainsi que le public sans enfant.

C'est donc aussi au nom « d'une solidarité plus juste pour tous » (Cf. les États généraux de Provence) que les plus précaires se voient les premiers impactés par les restrictions budgétaires.

Le 3 novembre dernier, nous apprenions que « Dans le cadre de la baisse des dotations de crédits alloués à la Direction de l'Insertion pour 2016 » de nouvelles règles d'attribution des transports urbains pour les allocataires du RSA "socle" avaient été votées et seraient mises en application dès le 9 novembre. Il s'agit là aussi d'exclure une grande partie du public, notamment tous ceux qui ont bénéficié de plus d'un an de gratuité de transport dans le passé.

Désormais, seuls les nouveaux entrants dans le dispositif pourront

prétendre à se voir délivrer cette autorisation pour 6 mois, renouvelable une fois, et dès lors que l'action d'insertion dont ils bénéficient porte sur l'insertion par l'emploi.

Nous dénonçons l'exclusion du public rencontrant des difficultés de santé et pour lequel l'accès à la santé et aux soins nécessitent, de fait, la gratuité des transports. Nous dénonçons l'exclusion du public rencontrant des difficultés sociales pour lequel la gratuité ne pourra être accordée que de façon exceptionnelle et avec lequel, pourtant, les professionnels de l'action sociale travaillent le lien, l'autonomie... Les pauvres, ne doivent pas être les boucs émissaires de la politique d'austérité ! Nous avons demandé à la Majorité départementale de revoir sa position.

En 1998, le Département des Bouches-du-Rhône instaurait, en complément de l'aide de l'État, une prime de Noël en faveur des plus démunis. Aide exceptionnelle - dont les montants s'élevaient de 115 à 465 euros, selon la situation familiale - elle permettait au-delà d'une amélioration symbolique du pouvoir d'achat des familles en fin d'année,

## ENVIRONNEMENT

### ■ RÉGIME INDEMNITAIRE : LA TEMPÊTE ?

Les missions des personnels de l'environnement sont si utiles que, via la presse, notre Administration reconnaît leur bien fondé, en été ou en saison hivernale. Les dernières interventions dans les Alpes-Maritimes de nos forestiers-sapeurs, à la suite des dramatiques inondations, ont fait la une des journaux régionaux. Ces missions concernent l'entretien de notre belle forêt provençale. Que ce soient les ouvriers-forestiers et la garde à cheval départementale ou les forestiers-sapeurs, les agents exercent dans le département un vrai service public d'information, de patrouillage et d'entretien.

La plupart de ces salariés de catégorie C ont vu, comme l'ensemble des fonctionnaires, leur traitement bloqué (le point d'indice est gelé depuis 5 ans !). Alors, quels sont ces "bruits qui courent" d'une baisse éventuelle de leur régime indemnitaire, Mesdames et Messieurs les élus de la nouvelle Majorité départementale ? Une "étude" serait en cours qui ne nous a pas été encore transmise. Comme on dit chez nous dans le Midi : "après l'orage vient la tempête !" Espérons que ce dicton ne s'appliquera pas au régime indemnitaire des personnels de la Direction de l'environnement. ■

## ROUTES

### ■ UNE SECTION CGT-ROUTES ACTIVE !

L'automne étant arrivé, la section CGT-route tenait à rappeler quelques éléments de ces dix derniers mois. Bien que tous importants, nous ne pouvons pas tous les retranscrire par manque de place. S'il était nécessaire, nous rappellerions l'intégration des ex-OPA (ouvriers des parcs et ateliers) à qui nous avons souhaité la bienvenue, ces derniers ayant par ailleurs une grande culture Cégétiste et n'ayant donc pas tardé à intégrer notre syndicat et notre section route. Ils sont l'exemple même que les luttes restent rarement vaines : dix ans de négociation pour obtenir un décret d'homologie (intégration dans un grade de la FPT) bien préparé. Nous avons acquis la pérennisation des "emplois-avenir" et la revalorisation du montant des astreintes à compter du 29 octobre 2015.

Ces deux points principaux ne nous font pas oublier les luttes en instance et à venir :  
→ L'obtention de la prime de salissure.

- Le respect du temps de travail.
- La mise en place d'un protocole d'écoute lors d'un événement grave dans un centre ou un service.
- La publication permanente sur l'intranet des postes vacants, le temps qu'ils soient pourvus.
- La clarification de l'ordre de mission.
- Les problèmes des routes amiantées.

Le collectif "routes nationales" travaille actuellement sur une charte qui permettra la reconnaissance de nos métiers et nos acquis lors d'éventuels transferts de personnel (vers la Métropole, un EPCI ou autre). Nous continuons à participer activement aux différents débats de celui-ci et ne manquerons pas de vous communiquer toutes les informations prochainement.

Collègues des routes... syndiqués, nous serons plus forts ! Rejoignez la CGT ! ■



**1895 - 2015... LA CGT A 120 ANS**  
**ADHÉREZ !**

## COLLÈGES

*Dans tous les cas, le maintien du cadre d'emploi "TOS" se pose avec encore plus de force, que ce soit pour la préservation du service public mais aussi pour garantir les acquis des personnels.*

## ■ LES ATC DEVRAIENT RESTER AU DÉPARTEMENT, MAIS...

La "Loi NOTRe" a réaffirmé la compétence des collèges aux départements, mais l'article 24 prévoit que, pour les collèges, les régions et les départements peuvent conclure des conventions fixant des modalités d'actions communes et de mutualisation des services pour l'exercice des compétences définies aux articles L.213-2 et L. 214-6.

En clair, les régions et les départements pourront conventionner au moyen de la CTAP avec la possibilité de "mutualiser" les moyens. Les personnels techniques pourraient être amenés à travailler indifféremment dans un lycée ou un collège, au gré des besoins en remplacement ; tout cela sous fond d'économie. On voit bien là le danger pour les agents en terme de mobili-

té forcée, de carrière, de temps de travail... De plus, la particularité du département des Bouches-du-Rhône est que la "Métropole Aix-Marseille-Provence" est créée le 1<sup>er</sup> janvier 2016 sur une grande partie de son territoire et pourra récupérer, soit automatiquement, soit par convention, de nombreuses compétences départementales dont les collèges ! (voir l'article 24).

**Dès lors, plusieurs scénarios sont possibles :**

- soit les collèges restent au Département ;
- soit par convention avec le département ils vont à la Métropole avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- soit une mutualisation des moyens (personnels) est décidée avec la Région. ■

## Retrouvez l'info syndicale quotidienne de la CGT [www.cgt-cd13.org](http://www.cgt-cd13.org)

- L'actualité des sections syndicales
- Les informations CGT nationales
- Les liens vers des sites de la CGT, de la Fonction publique et de la presse
- Les infos sur le syndicat du Conseil départemental 13
- Vous pouvez nous écrire !



## États Généraux du Travail Social

# LES PROFESSIONNELS

# ORGANISENT LA RIPOSTE

### Que dit ce plan ?

- ▶ Il vise la création de spécialités qui n'auront pour but que de répondre aux exigences des employeurs et des financeurs ;
- ▶ Il prévoit la fin du secret professionnel remplacé par un partage de l'information avec tout le monde, dont des bénévoles, comme le veulent les élus depuis des années.
- ▶ Il instaure le remplacement du Travail Social par l'Intervention sociale, et confie "le premier accueil inconditionnel non territorialisé" ainsi que la première réponse à tous les acteurs présents sur le territoire qu'ils soient travailleurs sociaux ou non ;
- ▶ Il renvoie à 2018 un hypothétique passage en catégorie A pour les professionnels du secteur public, sans aucune garantie ni pour le secteur privé, ni pour les personnels titulaires des diplômes d'État actuels ;
- ▶ Il remet en cause des diplômes d'État, soumis aux fluctuations des orientations politiques des collectivités territoriales ;
- ▶ Il délègue la définition de la Formation continue aux seuls employeurs (public, privé).
- ▶ Il prévoit le renforcement du fichage des usagers des services sociaux en relaçant la « carte vitale sociale ».
- ▶ Il est déterminé à soumettre les services sociaux aux seules logiques de réduction des moyens, des effectifs et de la marchandisation de l'aide et de l'action sociale.
- ▶ Il officialise aussi l'introduction de la notion de rentabilité dans le secteur du travail social.

Cette feuille de route introduit également l'utilisation des "usagers" des services sociaux contre les Professionnels. Une nouvelle fois ce Gouvernement a cédé à toutes les demandes du Patronat et des bailleurs, la logique d'économie et de contrôle accru des "populations" suinte de tous les paragraphes du plan d'action.

### Le gouvernement Hollande accélère la casse du travail social et trace les grandes lignes du devenir des professionnels et de leurs pratiques.

**L**e rapport Bourguignon "Reconnaitre et valoriser le travail social" est paru le 2 septembre. Ce document qui n'est autre qu'une reformulation intelligente du rapport CPC de juin dernier, n'hésite pas à afficher avec une certaine habileté le désaccord de la députée avec la méthode utilisée par les États Généraux du Travail Social, sa brutalité ou l'inadéquation des propositions émises.

Plus en détails, 17 propositions sur les 23 concernent directement le processus de formation alors que cette mission était censée faire des propositions sur bien d'autres domaines (les dispositifs, leur complémentarité, le travail social collectif, les usagers...). La révision précédente des diplômes (de 2002 à 2009) avait déjà fait évoluer des métiers en provoquant des glissements de tâches.

Par ailleurs, si ce rapport indique qu'il faut faire évoluer les trois composantes du travail social, les travailleurs sociaux, les usagers et les employeurs, rien ne concerne ces derniers. Rien ne concerne non plus, le manque de moyens, la baisse des budgets ou l'organisation du travail.

Le Premier ministre avant même la production du plan d'action fixé sur 5 ans à souhaité commenter les pistes dégagées par la Mission confiée cet été à Madame Bourguignon. Après avoir parlé du "malaise", "du mal-être" des professionnels qui seraient liés selon le

Premier ministre à des « spécialisations et donc au cloisonnement entre les disciplines », il propose l'harmonisation des professions du social pour « favoriser » les évolutions de carrière. Le modèle retenu par Madame Bourguignon pour la profession des éducateurs de jeunes enfants (EJE) est d'élargir le public de zéro à six ans et d'investir par exemple le secteur de l'éducation nationale dans les maternelles et de former les professionnels au management : le projet est donc bien de transformer les métiers, même si les appellations et les diplômes seraient conservés transitoirement.

Monsieur Valls a également ouvert la perspective d'un accès des travailleurs sociaux du niveau III à la catégorie A, via la réforme des qualifications et des formations à condition que le projet d'accord sur les "Parcours professionnels, carrières et rémunérations" (PP-CR) dans la fonction publique, portée par Maryse Le branchu, soit adopté.

Au passage, le projet de réforme PP-CR aurait dû faire l'objet d'un accord majoritaire tel que prévu par la loi sur le dialogue social dans la Fonction publique mais le gouvernement a décidé de passer en force et d'appliquer le protocole PPCR de manière unilatérale (Voir notre encadré en page 5).

Cette évolution n'interviendrait, de toute façon, qu'à partir de 2018 ! Cet engagement ne coûte donc rien à l'actuel gouvernement. ■



## ÉTATS GÉNÉRAUX ALTERNATIFS DU TRAVAIL SOCIAL

**Le 16 octobre une délégation CGT du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône s'est invitée aux débats de la journée organisée par les travailleurs sociaux pour les travailleurs sociaux et leurs syndicats.**

Issues des MDS du Nautile, de la Viste, de Pressensé, Assistantes de Service Social ou Éducatrices de Jeunes Enfants, ces 4 collègues ont fait connaître à une large assemblée la position des professionnels du sud-est.

Dans la continuité des actions menées à Marseille le 27 juin 2014, pour dénoncer la mascarade des États généraux du travail social, puis le 17 mars 2015 à l'occasion de la Journée mondiale du travail social, notre organisation syndicale a fait partager ses propositions d'actions et a rappelé le dynamisme des travailleurs sociaux du Grand sud.

Si nous avons été les premiers à dénoncer les manœuvres du gouvernement qui à travers les EGTS (États généraux du travail social) comptait bien en finir avec les valeurs sous-tendues par le travail social et les métiers historiques, le Plan d'action interministériel en faveur du travail social et du développement social présenté au Conseil des Ministres du 21 octobre 2015 - cf article ci-contre - ne laisse plus aucun doute.

Il va même au-delà de ce que nous avons pressenti en s'attaquant comme aucun gouvernement n'avait osé le faire avant lui, en opposant les professionnels aux bénévoles, en mettant fin au secret professionnel, en faisant fi

des territoires / 1<sup>er</sup> accueil social inconditionnel de proximité...

Le 16 octobre, plus de 250 étudiants, formateurs, professionnels, ont participé au lancement des États généraux alternatifs du travail social à l'appel de l'intersyndicale CGT, FSU, FA/FP, Solidaires, UNEF et du collectif Avenir éduc, pour défendre, non seulement nos métiers, mais aussi pour un travail social fondé sur l'éthique dans l'accompagnement des usagers des services sociaux.

Cette première rencontre qui s'est tenue à la bourse du travail de Paris se veut la nouvelle étape d'un processus de mobilisation que nous souhaitons tous voir se poursuivre et s'amplifier dans les territoires et sur les lieux de travail. Un document de synthèse réalisé par l'intersyndicale sera transmis dans les prochaines semaines.

À noter que nos collègues CGT de Perpignan et du Var étaient également présents, camarades avec lesquels de véritables liens se sont créés depuis la mobilisation de l'été 2014 contre la tenue des États généraux à Marseille.

D'ores et déjà sachez que la lutte s'organise en France :

►Le 2 novembre : intervention à la rencontre organisée par SOWO (groupe de pression patronal du social) avec la Dé-

putée Bourguignon à Lille.

►Le 26 Novembre : États généraux alternatifs du travail social à Lille à la Bourse du travail.

►Le 11 décembre : les vendredis du Travail social de la CGT sur la casse des formations à Lyon à la Bourse du travail.

Nous suivons les différents événements et travaillons d'ores et déjà à une mobilisation dans le Grand sud pour le début de l'année 2016. ■



## Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux

Un déclaration des élus Cgt au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale du 4 novembre 2015.



*Ce cadre d'emplois doit être conçu pour favoriser un véritable déroulement de carrière*

**Les ingénieurs sur emplois fonctionnels techniques (DG et DGA) représentent 550 agents dont 17 % de femmes. Les directeurs généraux des services techniques représentent 0,1 % de la filière technique.**

Si nous pouvons être favorable à la création d'un cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux en chef, nous ne pouvons pas accepter que son accès soit réduit aux emplois de direction dits à "fortes responsabilités". Ce cadre d'emploi doit être conçu pour favoriser un véritable déroulement de carrière des ingénieurs territoriaux formé à BAC+5 avec des missions de direction portant sur la prospective et l'aménagement du territoire au plus près des besoins des collectivités territoriales et des citoyens. Si nous pensons que les collectivités doivent conserver leur capacité d'expertise et de maîtrise des projets, l'évolution des techniques ainsi que le développement du lien entre décisions techniques et répercussion sociale provoque d'une part une interférence avec le politique et d'autre part la nécessité d'un travail transversal avec d'autres champs professionnels. Il y a souvent contradiction entre les projets qui nécessitent le long terme afin d'être mis en place et les exigences du mandat politique qui reposent le plus souvent sur l'urgence et le paraître.

### Sur le décret

La CGT est opposée aux grades à accès fonctionnel, au GRAF, aux seuils démographiques, avec des rémunérations dont la classification est différente (hors échelle indiciaire).

### Sur l'article 9

La CGT ne peut être que satisfaite que le CNFPT puisse être le garant des choix de conventionnement au sujet des écoles de formations. Ce nouveau cadre d'emploi qui est en gesta-

tion depuis 2009 se caractérise aussi par la création d'un statut d'élève de 12 mois. C'est une bonne chose. Mais pourquoi réserver ce statut aux seuls cadres d'emplois occupant des responsabilités de cadre de direction? Cette conception crée une discrimination et affaiblit considérablement l'unité des cadres d'emplois. Pire, elle renforce l'idée que les élites de la FPT bénéficient de conditions plus favorable que les autres fonctionnaires. Parce qu'ils auraient des missions plus complexes, des responsabilités plus importantes? Cette conception de la formation réduite aux élites relève-elle des rapports de classes ou de la méritocratie républicaine? Pour la CGT, toutes les catégories doivent bénéficier d'un statut d'élève. Probablement avec une adaptation des durées et de contenus mais tous les lauréats de concours doivent bénéficier des mêmes conditions d'intégration et d'employabilité. Il s'agit bien d'une mesure ambitieuse que défend la CGT à la hauteur d'une conception républicaine universelle des services publics.

Pour la CGT il faut distinguer l'organisateur du concours de l'organisme paritaire qui procure la formation des fonctionnaires. La CGT rappelle qu'elle revendique que les concours de catégorie A soient organisés par un centre de gestion national.

Concernant les agents, potentiellement, promouvables, ils ne peuvent être pénalisés pour des raisons liées au retard des calendriers d'élaboration des décrets. Il faut une mesure transitoire couvrant une période suffisamment large. Il ne doit pas y avoir de freins par les employeurs.

Enfin, quand aurons-nous une réforme ambitieuse de la catégorie A? La CGT regrette que le gouvernement n'ait pas le courage de mettre en place une réforme de fond sur les grilles indiciaires et le point d'indice, en tenant compte des propositions des différentes organisations syndicales, dans le cadre d'un véritable dialogue social. ■



# LA GÉNÉRALISATION DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

La CGT est intervenue au CSFPT pour contester les finalités et les conditions de mise en œuvre de l'entretien professionnel dans la Fonction Publique Territoriale. Il sert à accompagner une politique d'austérité qui vise à réduire les dépenses publiques. Il introduit la fin du principe de déroulement de la carrière et ouvre la voie à la mise en œuvre d'une rémunération assise sur des résultats. Il s'inscrit dans une logique de management par objectifs et de rentabilisation d'un travail en flux tendu, déconnecté des objectifs de service public. Plus globalement, c'est un système de management qui vise à isoler chaque salarié, à casser les collectifs de travail, le syndicalisme, la démocratie. La déception et la frustration des agents est d'autant plus forte que l'investissement dans le travail et le besoin de reconnaissance du travail réalisé est important.

## 1. Le blocage du déroulement de carrière

Pour répondre aux choix politiques austéritaires, l'entretien professionnel s'inscrit dans l'objectif d'une réduction drastique des avancements d'échelons, de grade et des promotions. L'entretien professionnel met en place les verrous qui vont permettre de bloquer le déroulement de la carrière qui reste pourtant prévu dans chaque cadre d'emploi.

*Comment ? Désormais, le cadre réglementaire lie avancement de grade, d'échelon, promotion et entretien professionnel et c'est au moment de l'entretien que tout se joue.*

## 2. L'entretien professionnel dans la perspective d'une rémunération au résultat

L'entretien professionnel lie désormais de façon obligatoire la mesure des résultats individuels et la valeur professionnelle. Elle pose ainsi les bases, lorsque les textes seront établis dans la foulée de ceux de l'Etat, de la mise en œuvre d'une rémunération au résultat pour les agents de la FPT.

*Comment ? L'entretien lie objectifs individuels, résultats, valeur professionnelle et régime indemnitaire.*

## 3. L'entretien professionnel au service d'un management par le stress

L'entretien professionnel s'inscrit dans un mode de management plus vaste qui vise la performance par la mise en concurrence des salariés sans connexion avec les missions de service public. Ces nouvelles formes de management, destructrices dans le secteur privé, sont à l'œuvre dans l'ensemble des fonctions publiques des pays de la communauté européenne et répondent à un objectif de démantèlement du service public. Elles mettent en œuvre une gestion délibérée par le stress, en flux tendu, qui vise à produire repli et mal être des agents, à briser les solidarités au travail et se prémunir de toute forme d'action collective. Elles entrent en contradiction avec les obligations des employeurs publics et les engagements qu'ils ont pris dans le cadre du protocole sur la prévention des risques psycho-sociaux.

### Entretien professionnel : enjeux et perspectives d'action

La CGT est intervenue pour contester les finalités et les conditions de mise en œuvre de l'entretien professionnel dans la FPT, notamment au CSFPT. Sur notre site internet, vous pouvez consulter les textes et l'avis détaillé de la CGT ainsi que les débats lors de la séance du CSFPT du 17 septembre dernier.

**L'OFFENSIVE CONTRE L'EMPLOI STATUTAIRE VISE CLAIREMENT À GLISSER DE LA NOTION ÉGALITAIRE D'USAGER À CELLE MARCHANDE DE CLIENT.**

## QUELLE VIOLENCE ? 2 CHEMISES DÉCHIRÉES POUR 2 900 VIES DÉCHIQUETÉES !

### Le rôle des médias

Les médias achetés par les groupes du CAC 40<sup>1</sup>, jouent tous le même rôle dénonçant uniquement la "violence syndicale", mais n'expliquant en rien les raisons du conflit, un de plus, dont les résultats seront un accroissement du chômage et des précarités. Là encore Jean Jaurès expliquait déjà : « *Ainsi, tandis que l'acte de violence de l'ouvrier apparaît toujours, est toujours défini, toujours aisément frappé, la responsabilité profonde et meurtrière des grands patrons, des grands capitalistes, elle se dérobe, elle s'évanouit dans une sorte d'obscurité.* »

### Attention danger !

Quand un gouvernement dit de gauche reprend la "nova langue patronale" en développant les concepts de "compétitivité et de business" c'est toute la société et la démocratie qui sont en danger, car le patronat ne s'arrête jamais de traire les "esclaves de ses

profits". Les vrais cadres d'Air France, ceux qui travaillent, savent pertinemment, que le plan continue de détruire l'entreprise et qu'ils subiront à leur tour la loi d'airain de la "financiarisation de l'entreprise".

### Guerre aux fonctionnaires

Ne nous pensons pas à l'abri. Les gouvernements successifs ne veulent plus de fonctionnaires dans notre Pays, d'où les blocages salariaux et les multiples ballons d'essai pour remettre en cause le Statut (Macron, celui qui impose le travail du dimanche), "Statut" qui pourtant garantit l'indépendance du service public vis-à-vis des pressions, financières ou politiques.

### Derrière la métropole, la financiarisation de la ville

Les fonctionnaires territoriaux ne le savent pas, mais derrière les mots rassurants des politiques sur la mise en place de la métropole, se cache la transformation du service public statutaire des "services qui font" par des "services qui gèrent" les appels d'offres aux entreprises. Voilà ce que cachent les mots de "mutualisation", "fusion", "gouvernance" expliquant à quel point depuis le début, le patronat Marseillais se fait le promoteur de la Métropole ; il a tout à y gagner. Combien de missions abandonnées, de services supprimés, d'emplois stables éjectés ? Sans que, pour autant, les usagers ne voient les services s'améliorer et leurs impôts baisser... Voilà ce que cachent les "tours du business".

### Les tours du business

Le seul projet de la Métropole est de se rendre "compétitive" aux yeux des investisseurs Internationaux, en d'autres termes mettre "Marianne en Guêpière" et la promener sur les Terrasses du port, en espérant bien qu'un investisseur veuille bien "investir la place" pour "pénétrer le marché", et tous ces termes sont ceux qui sont employés. En attendant les chômeurs, les jeunes, les stagiaires pour l'éternité et les précaires continueront de faire l'aumône, en admirant l'architecture des "tours du business". Prolétaires marseillais, retrouvez vos valeurs, celles qui ont fait votre histoire, de rebelles permanents ("la Ville sans nom") révoltez-vous, il est plus que temps !

<sup>1</sup> "Gouvernement de la Finance". Malheureusement accompagné par certains syndicats, qui participent depuis le début à l'association "Mon entreprise, ma Ville", visible sur l'internet. Ouvriers, employés, ingénieurs, cadres ou techniciens, toutes et tous exploités par le "marché libre et non faussé".



## La violence du patronat

C'est ce qu'un gouvernement, qui se dit proche du peuple aurait dû dénoncer. Voilà une compagnie aérienne, française, anciennement publique, qui décide un énième plan de restructuration qui va, non pas développer l'entreprise, mais encore plus la fragiliser. L'emploi, pour ces grands patrons, tenu en laisse par les actionnaires du CAC 40, n'est que le cadet de leurs soucis. Ce sont 2 900 vies déchiquetées, des pères et des mères de famille, qui ne joindront plus les deux bouts, des enfants laissés et abandonnés. Et cette violence se décide dans les cabinets feutrés des Conseils d'Administration des Groupes.

## La même violence qu'en 1906

Il est comme cela des événements de l'actualité qui viennent percuter l'Histoire. Il n'y a jamais eu de vio-

lences syndicales, la violence vient toujours en premier du Patronat et il suffit de lire : « *Le patronat n'a pas besoin, lui, pour exercer une action violente, de gestes désordonnés et de paroles tumultueuses ! Quelques hommes se rassemblent, à huis clos, dans la sécurité, dans l'intimité d'un conseil d'administration, et à quelques-uns, sans violence, sans gestes désordonnés, sans éclats de voix, comme des diplomates causant autour du tapis vert, ils décident que le salaire raisonnable sera refusé aux ouvriers ; ils décident que les ouvriers qui continuent la lutte seront exclus, seront chassés, seront désignés par des marques imperceptibles, mais connues des autres patrons, à l'universelle vindicte patronale.* » (voir ci-contre). Oui, ce texte est de 1906 et de Jean Jaurès, celui qui militait pour la paix et qui fut assassiné, y compris par les dirigeants socialistes qui votèrent la guerre, celle que désormais les peuples appellent "la Grande boucherie"<sup>1</sup>. ■

<sup>1</sup> Plus de 11 millions de morts.



« *Oui Monsieur le ministre ; la violence, c'est chose grossière, palpable, saisissable chez les ouvriers : un geste de menace, il est vu, il est noté. Un acte de brutalité, il est vu, il est retenu. Une démarche d'intimidation est saisie, constatée, traînée devant les juges. Le propre de l'action ouvrière dans ce conflit, lorsqu'elle s'exagère, lorsqu'elle s'exaspère, c'est de procéder, en effet par la brutalité visible et saisissable des actes.*

*Ah ! Le patronat n'a pas besoin lui, pour exercer une action violente, de gestes désordonnés et de paroles tumultueuses ! Quelques hommes se rassemblent, à huis clos, dans la sécurité, dans l'intimité d'un conseil d'administration, et à quelques uns sans violence, sans gestes désordonnés, sans éclats de voix, comme des diplomates causant autour du tapis vert, ils décident que le salaire raisonnable sera refusé aux ouvriers ; ils décident que les ouvriers qui continuent la lutte seront exclus, seront chassés, seront désignés par des marques imperceptibles, mais connues des autres patrons, à l'universelle vindicte patronale [...] Ainsi, tandis que l'acte de violence de l'ouvrier apparaît toujours, est toujours défini, toujours aisément frappé, la responsabilité profonde et meurtrière des grands patrons, des grands capitalistes, elle se dérobe, elle s'évanouit dans une sorte d'obscurité. »*

Extrait du débat entre Jaurès et Clemenceau à la Chambre des députés le 19 juin 1906.

## LE GOUVERNEMENT S'EN PREND AU CNFPT !

**Il y a quelques jours, le ministre de l'Economie, Emmanuel Macron, attaquait frontalement le Statut des fonctionnaires en déclarant qu'il n'était plus justifiable. Aujourd'hui, Marylise Lebranchu, ministre de la Fonction publique, passe aux actes en proposant, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2016, une baisse scandaleuse de la cotisation au Cnfpt de 20 %, l'abaissant de 1 à 0,8 % !**

Le CNFPT est un établissement national paritaire, unique et déconcentré, en charge de la formation professionnelle de près de 1 900 000 agents de la Fonction publique territoriale.

### Moins 20 % du budget, c'est l'austérité du pacte de responsabilité au CNFPT !

C'est une mesure encore plus brutale que l'amendement Arthuis qui avait conduit, il y a 4 ans, à une baisse de la cotisation à 0,9 %. La mobilisation des agents et de leurs organisations syndicales des collectivités avait permis son rétablissement à 1 % en 2012. La Fédération CGT des services publics avait été le fer de lance de cette mobilisation.

Elle s'était par ailleurs opposée aux mesures d'adaptation prises par l'établissement - le non-remboursement des frais de déplacement - car cette mesure portait atteinte à l'accès à la formation des agents des collectivités locales. Elle continue à défendre l'exigence du remboursement intégral des frais de déplacement.

**Le droit à la formation est un**

### élément essentiel du développement du service public

Il ne saurait faire l'objet d'aucune économie. La cotisation, mutualisée, garantit un accès égal à la formation de tous les agents de la Fonction publique territoriale, qu'ils soient agents d'une petite ou d'une grande collectivité.

Avec le passage en force sur le PPCR, c'est une seconde attaque contre le Statut. Deux fois, ce 30 septembre 2015, ce gouvernement au service du patronat a illustré sa politique d'austérité en portant atteinte au Statut de la Fonction publique territoriale. Après l'échec des négociations sur le protocole d'accord PPCR, Valls-Lebranchu ont annoncé vouloir imposer son application à marche forcée. En cherchant à étrangler financièrement le CNFPT, ils veulent réduire la capacité du Service public territorial à répondre toujours plus et mieux aux besoins des usagers.

**En effet, la baisse à 0,8 % représente une perte de 70 millions d'euros par an pour le CNFPT, soit près de 50 % du**

### budget affecté à la formation.

Il n'y a pas à rechercher de solutions alternatives à l'austérité que veut imposer le gouvernement au CNFPT. Il faut la combattre ! La Fédération CGT des Services publics combat le pacte de responsabilité et partout les mesures d'austérité qui en découlent dans les collectivités locales. Elle exige le maintien à 1 % de son taux de cotisation, étape vers la conquête du 3 %. La Fédération CGT des Services publics s'opposera à toute mesure d'austérité conduisant à remettre en cause le droit à la formation des agents des collectivités locales. Elle prendra toute sa place pour combattre cette attaque sans précédent contre le CNFPT, contre le Statut de la Fonction publique territoriale.

La décision du gouvernement de revenir sur sa proposition de diminuer de 20 % les ressources du CNFPT est la parfaite illustration que le 0,8% était intenable. C'est un premier recul du gouvernement. Pour autant, la ministre reste sourde à la demande de maintien d'une cotisation à 1% soutenue par plusieurs associations d'élus et par le CSFPT, en proposant une diminution de 10 % avec une cotisation à 0,9 %. ■

**FORMATION PROFESSIONNELLE**  
Nouvelle attaque contre le Statut  
et la qualité du service public

+ sur [cgt-cd13.org](http://cgt-cd13.org)

fédération  
des services  
publics  
*la*  
**cgt**



## LA MARCHÉ MONDIALE DES FEMMES

*La Marche Mondiale des Femmes s'est arrêtée à Lisbonne entre le 15 et le 17 octobre. Des militantes de la CGT du Conseil départemental y étaient. La solidarité avec les femmes du monde entier a été créée dans plusieurs langues*



**D**epuis l'année 2000, la Marche mondiale des femmes a lieu tous les 5 ans, entre le 8 mars, journée internationale de lutte des femmes, et le 17 octobre journée mondiale contre la misère. La CGT est partie prenante de ce mouvement depuis sa création. Pendant 3 jours, avec plusieurs centaines de femmes, nous avons dénoncé les injustices et les violences que vivent les femmes de par le monde. De très nombreux points communs sont apparus entre les pays, ce qui montre toute l'importance de nous unir et de faire converger nos actions. De nombreuses questions ont été discutées dans des ateliers et en assemblée plénière. Nous en retenons trois d'entre elles :

**Les femmes migrantes.** Nous avons affirmé notre refus de hiérarchiser les catégories de migrants et d'opposer ceux qui fuient la guerre et ceux qui fuient la misère. Nous allons demander une modification de la convention de Genève pour l'élargissement du statut de réfugié aux femmes victimes de violences sexistes et sexuelles.

**Le droit à l'avortement.** Une association portugaise a expliqué son long combat pour obtenir ce droit seulement en 2007 avec de nombreuses restrictions et des dispositions qui culpabilisent les femmes. L'avortement est interdit dans 66 pays du monde. Les femmes avortent quand même et beaucoup en meurent. Nous avons rappelé que ce droit est souvent remis en cause, par les pouvoirs moralisateurs et rétrogrades qui s'opposent à la liberté des femmes. C'est un droit à défendre en permanence, y compris en France où les moyens sont insuffisants pour qu'il s'exerce pleinement.

**Le droit du travail.** Chaque intervention a montré qu'à des degrés divers dans toute l'Europe les femmes sont les plus précaires, les plus mal payées (en Turquie, seulement 44% des femmes ont un emploi déclaré). Pour la CGT nous avons rappelé qu'en France, 85 % des travailleurs à temps partiel sont des femmes, 80 % des salariés au SMIC sont des femmes. Le FMI et la Banque européenne ont été dénoncés comme res-

ponsable des politiques d'austérité en Europe. Des femmes palestiniennes, des femmes Kurdes et des femmes africaines ont témoigné de l'engagement des femmes dans des actions de résistance ou des combats de libération.

Ce rassemblement s'est terminé par une manifestation dans les rues de Lisbonne. Manif bruyante, chantante et combative qui a désigné le capitalisme, le patriarcat et le racisme comme à l'origine des injustices que vivent les femmes, qui a clamé le refus de la misère et de la violence. ■



## CTP DU 29 SEPTEMBRE : GÉNÉRALITÉS...

**C'était le premier Comité Technique Paritaire de la "nouvelle gouvernance". Beaucoup avait ciré les chaussures et ajusté les cols de chemises et chemisettes pour accueillir Madame la Présidente et les Conseillers Départementaux.**

Que retenir de ce CTP ? L'installation cordiale, l'attitude et les déclarations de la Présidente Vassal et la présence des élus Milon, Bernasconi, Miquelly, Pustorino et Biaggi. Madame Vassal, Présidente du Conseil départemental réagit vivement dès que la CGT pose des questions sur les contenus des dossiers mais fait part de « son respect et de son admiration pour le Service public et ses agents » !

Les relations agents-administration-politiques ? L'exécution des demandes des délégués et de la Présidente ? Le mérite ?... Dès que la délégation de la CGT insiste sur ces points précis et les intentions affichées, la Présidente Vassal monte le ton et joue la musique bien connue ("ici, la Chef c'est moi, gardez une attitude de partenaire social sinon..."). Nous attendrons la publication du compte rendu de ce CTP pour revenir sur ses échanges vifs et

révélateurs. Aux interpellations de nos élus CGT avant ce CTP et aux différentes questions concernant l'installation de ce nouveau CTP, la Présidente a donné une réponse assez complète mais très générale et un rendez-vous. Après un rappel complet de la situation de la collectivité avec l'application des lois NOTRE et Métropole, Madame Vassal a annoncé des premières propositions de transfert vers la Métropole Aix-Marseille-Provence : le FSL (Fonds solidarité logement); le FAJ (Fonds d'aide aux jeunes) et le Centre sportif de Fontainieu. Il convient donc de prendre acte de cette information qui n'est que la proposition que Madame Vassal devrait faire au Préfet et au Président de la Métropole quand celle-ci sera mise en place. Nous ne sommes qu'au début d'un processus politique, technique et financier puisque les lois imposent des transferts de missions et de compétences avec un calendrier sur 5 ans. La Collectivité perdant la

compétence générale, quid des politiques "facultatives" qui n'auront plus de financement et de légalité ? Un rendez-vous a été pris par la Présidente avec les organisations syndicales pour une "communication Métropole" après les États généraux de Provence prévus en d'année.

### Les votes de la CGT

- dossier 1 sur l'entretien professionnel : NON
- dossier 2 sur PADC 2015 : NON
- dossier 3 sur l'actualisation du périmètre des astreintes et des permanences : confirmation du travail et de notre vote à la commission ART : OUI
- dossier 4 sur les taux de promotion pour les années 2016, 2017 et 2018 : NON
- dossier 5 sur la restauration : ABSTENTION

(Les votes des syndicats ne sont que consultatifs).

## AVANCEMENTS/PROMOTIONS 2016

**La "machine à fabriquer des déçus" va continuer à tourner à plein régime !**

Lors du CTP du 29 octobre 2015, les syndicats et l'administration avaient à se prononcer, en outre, sur les taux de promotions de grades (ratios) pour les années 2016, 2017 et 2018. La nouvelle Administration a proposé les mêmes taux que la Majorité précédente, soit :

### Pour la catégorie A :

de 15 à 20 % des agents suivant les grades ayant les conditions (promouvables).

### Pour la catégorie B :

Pour la filière médico-sociale, 40 % des agents et pour les autres filières, pas de ratio et 100 % des réussites à l'examen

professionnel.

**Pour la catégorie C :** 75 % pour l'accès aux échelles 5 et 6, et 40 % pour l'accès au premier grade ou 100 % des réussites à l'examen professionnel (sauf pour le grade d'agent de maîtrise principal dont le taux est de 75 %).

Pour la CGT, le taux de 100 % - le plus juste - doit être basé sur l'ancienneté : « J'ai les conditions, je suis nommé ! » Ce n'est pas le choix du Conseil départemental 13 qui privilégie le mérite professionnel des personnels, provoquant ainsi des injustices graves en ralentissant, voire en bloquant la carrière

d'agents pendant que d'autres bénéficient de carrières éclair : c'est la promotion à la tête du client. C'est inacceptable pour la CGT qui a toujours revendiqué des taux de promotions à 100 % et l'a réaffirmé lors du CTP du 29 octobre en déposant des centaines de pétitions en ce sens. Seule la CGT a voté contre ces ratios restrictifs !

### Résultat du vote :

- Pour : FO et l'Administration
- Abstention : CFTC, UNSA, FSU
- Contre : CGT

(À noter que la CAP de promotion prévue en décembre 2015 est reportée au mois de février 2016).

## SYNDICALISTES... PAS VOYOUS !

**V**ous êtes des millions de salarié-es, du secteur privé comme du public, à vérifier chaque jour l'intérêt de vous organiser collectivement au sein de votre entreprise ou de votre service. La liberté syndicale est fondamentale, c'est un droit humain universellement reconnu et protégé ; liberté consacrée par différentes constitutions ou traités. Mais cette liberté est de plus en plus contrainte (lois, criminalisation de l'action syndicale, discriminations, etc). Le patronat, le gouvernement français mais aussi les Institutions européennes veulent imposer des réformes réactionnaires, supprimer des garanties et des acquis sociaux. Pour œuvrer le plus aisément possible, ils essaient par différents moyens d'uniformiser le syndicalisme, de l'institutionnaliser afin qu'il ne soit plus qu'à leur service, un outil d'accompagnement des décisions patronales et gouvernementales.

La liberté de l'action syndicale dans ses différentes expressions est aujourd'hui comme hier importante pour toutes et tous afin de gagner des droits et des conquêtes sociales. Elle doit pouvoir s'ancrer dans des pratiques syndicales libres de toutes contraintes via un syndicalisme de contre-pouvoir, de transformation sociale véhiculant des valeurs de justice, de démocratie, d'égalité, de solidarité et de progrès social. Notre organisation syndicale est indépendante du patronat, du gouvernement. Elle est un outil au service des revendications des salarié-es, des privé-es d'emplois, des retraité-e-s afin que chacun-e puisse prendre son destin en main, décider de son avenir, œuvrer pour son émancipation. Elle est un bien commun. Ensemble, exigeons le respect des libertés syndicales !....



### LES PIRES PAYS AU MONDE POUR LES DROITS DES TRAVAILLEURS (RAPPORT DE LA CSI)

CSI = Confédération syndicale internationale.

**S**elon une tendance inquiétante, les travailleurs et travailleuses européens ont connu la détérioration la plus marquée de leurs droits au cours des 12 derniers mois en raison de la mise en œuvre des mesures d'austérité de grande ampleur imposées par le gouvernement.

La Confédération syndicale internationale recueille, depuis plus de 30 ans, des données sur les violations des droits syndicaux dans le monde.

Les pires pays au monde pour les travailleurs et les travailleuses sont l'Arabie saoudite, le Belarus, la Chine, la Colombie, l'Égypte, les Émirats arabes unis, le Guatemala, le Pakistan, le Qatar et le Swaziland.

D'autres pays ont été classés dans une catégorie inférieure mais la détérioration de leurs conditions de travail, cette année, a clairement affiché une tendance négative pour les travailleurs/euses. Ces pays sont le Burundi, la République dominicaine, l'Espagne, Hong Kong, la Géorgie, l'Iran, le Royaume-Uni et la Russie. Les principales conclusions du rapport sont les suivantes :

- ▶ Sur un total de 141 pays, le nombre de pays où les travailleurs/euses ont fait l'objet d'arrestations et de détentions arbitraires est passé de 35 à 44, dont l'Espagne et le Brésil.
- ▶ Dans pratiquement 60 pour cent des pays, certains types de travailleurs/euses sont exclus de leurs droits du travail fondamentaux.
- ▶ Des syndicalistes ont été assassinés dans 11 pays, un de plus que l'année dernière, notamment 22 assassinats rien qu'en Colombie.
- ▶ Soixante-dix pour cent des pays privent des travailleurs/euses du droit de grève.
- ▶ Deux tiers des pays privent les travailleurs/euses de leur droit de négociation collective.
- ▶ Plus de la moitié des pays dans le rapport, refusent aux travailleurs/euses l'accès à l'état de droit.

Au cours de l'année dernière, les syndicats ont déclaré une violente répression des manifestations pacifiques au Cambodge, au Costa Rica, au Paraguay et en Ukraine ; au Qatar, quelque 100 travailleurs migrants en grève contre les salaires de misère ont été arrêtés en novembre dernier, tandis qu'en mars 2015 un organisateur syndical philippin a été la 18<sup>ème</sup> victime d'exécution extrajudiciaire depuis 2010.

## GRAND-ÉCRAN

Bulletin d'information du syndicat CGT du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

### SOMMAIRE

N° 64 - Décembre 2015 / 19<sup>ème</sup> année

- P 2** Actualité et éditorial
- P 2** Actualité
- P 4** **PPCR : pourquoi la CGT ne signe pas le protocole**
- P 6** Directions & services
- P 10** Travail social
- P 12** Carrière : ingénieurs
- P 14** Capitalisme
- P 16** Formation professionnelle
- P 17** Marche mondiale des femmes
- P 18** Organismes paritaires : le CTP du 29 septembre 2015
- P 19** Vie syndicale
- P 20** Dernière

**Syndicat CGT**  
**Hôtel du Département**  
**52, avenue de Saint-Just**  
**13256 MARSEILLE cedex 20**

- Téléphones :  
04-13-31-19-70 à 19-74
- Télécopie :  
04-13-31-19-79
- Courrier électronique :  
syndicat.cgt@cg13.fr
- Site internet :  
<http://www.cgt-cg13.org>

© La CGT - Dépôt légal : décembre 2015  
 Directeur de la publication : Alain Zammit  
 Photos : © DR et la CGT - Dessin : Faujour  
 Imprimerie CCI - La Delorme / Marseille  
 (Labels Imprim'vert et 100 % PEFC)



## LA CGT LANCE SA CAMPAGNE POUR LES 32 HEURES

La CGT a lancé, mardi 13 octobre 2015, une grande campagne en faveur de la réduction du temps de travail à 32 heures. Elle a présenté, en conférence de presse, ses cinq arguments en faveur de l'abaissement de la RTT et propose une mise en débat avec les salariés. De nombreuses initiatives jalonnent la campagne.

Les lois Aubry ont permis la création de 350 000 emplois directs, elles ont permis une période inédite de croissance, un niveau du dialogue social inégalé depuis et une réduction réelle du temps de travail à moins de 40 heures hebdomadaire. Les semaines de congés payés ont permis à des millions de familles de profiter de vacances et ont créé des millions d'emplois et une nouvelle industrie du tourisme et des loisirs. La retraite à 60 ans a permis à des millions de travailleurs de vivre

une partie de leur vie en bonne santé, c'est un facteur indéniable de l'amélioration de l'espérance de vie, mais aussi un apport considérable pour le PIB du pays. A contrario, relever l'âge de la retraite laisse des millions de seniors au chômage et des millions de jeunes sans emploi. Durant ces trente dernières années, aucun autre dispositif que les lois sur les 35 heures n'a permis la création d'emplois massifs combinée à la croissance et au dynamisme du dialogue social. ■

## SOLIDARITÉ DE LA CGT AVEC LES VICTIMES DES ATTENTATS DE PARIS

**M**ême s'il est difficile de mettre des mots sur la tragédie qui a coûté la vie à plus d'une centaine de personnes et fait de nombreux blessés, la CGT tient à exprimer toute son indignation ainsi que sa solidarité avec les victimes et leurs proches. La CGT condamne avec la plus grande fermeté ces attentats criminels.

Si l'heure est au recueillement et à l'émotion, tous les amalgames, toutes les tentatives d'oppositions entre salariés ou citoyens doivent être condamnés. Le gouvernement vient de prendre des mesures d'urgence en matière de sécurité. La CGT réaffirme son attachement aux libertés individuelles et collectives. D'autres politiques doivent être mises en œuvre, tant au niveau na-

tional qu'international pour gagner la justice sociale garante d'une paix durable.

Le capitalisme impose l'injustice et la régression sociale créant ainsi les conditions de la montée de tous les extrémismes. Partout dans le monde il sème le malheur, exacerbe les tensions, en faisant de toutes les différences des sujets d'oppositions entre les peuples pour mieux asseoir sa domination. L'heure est à la mobilisation contre la barbarie, le fascisme et l'obscurantisme pour un monde de liberté, de solidarité et de progrès social.

C'est à partir de ces valeurs que nous appelons les salariés à être plus que jamais unis et mobilisés et à manifester toute leur solidarité. ■